

Homélie pour le VIème Dimanche TO

(Année A)

« Vous avez appris... Eh bien ! moi, je vous dis... ». A trois reprises dans l'Évangile, nous avons entendu ces deux expressions. L'articulation entre ces deux expressions nous fait entrevoir qu'il y a une continuité et en même temps, quelque chose de foncièrement nouveau. Quelle est cette autorité du Christ qui apparaît dans ses paroles ? Comment ses paroles constituent-elles une lumière pour nous aujourd'hui ?

I – Les paroles dans l'Évangile.

a) La « convocation » de la Loi

Quand Jésus emploie l'expression « Vous avez appris », il fait référence à l'enseignement de la Loi et des prophètes. A plusieurs reprises, il va citer la charte de l'Alliance, le décalogue, les Dix commandements : « Tu ne commettras pas de meurtre » (Ex 20,13), « Tu ne commettras pas d'adultère » (Ex 20,14). Il reprend également des grands principes de la foi des hébreux contenus dans les cinq premiers livres de la Bible, le Pentateuque : « Tu ne manqueras pas à tes serviteurs, mais tu t'acquitteras de tes serments envers le Seigneur » (Dt 23,22), « Œil pour œil, dent pour dent (Ex 21,24), « Tu aimeras ton prochain » (Lv 19,18). En l'espace de quelques phrases, c'est bien toute la foi des hébreux qui est rappelée. C'est bien tous les enseignements de la Loi, des prophètes auxquels Jésus fait clairement référence. « Vous avez appris ».

En regard de ces affirmations de la Loi, Jésus va leur apporter un développement nouveau : « Eh bien ! moi, je vous dis... ». Il ne vient pas détruire les enseignements de la Loi. Il ne vient pas dire qu'ils sont caduques. Il vient nous en dévoiler la source. Pour les hébreux, la Loi a été donnée par Dieu à Moïse sur la montagne. En réinterprétant la Loi, en le faisant sur une montagne, Jésus apparaît comme un nouveau Moïse. Il est plus qu'un nouveau Moïse, Il est le Fils de Dieu. Il n'est pas un énième interprète de la Loi. Etant le Fils de Dieu, Il en est l'Interprète par excellence, Celui qui en dévoile la finalité.

Charnière : La Loi n'est pas exclusivement un ensemble de principes à observer, à mettre en œuvre. La Loi, pour être authentiquement observée, suppose une adhésion intérieure du croyant.

b) Vivre de la Loi.

Comme Il l'affirme : « Ne pensez pas que je sois venu abolir la loi ou les Prophètes : je ne suis pas venu abolir mais accomplir » (Mt 5,17). Cet accomplissement passe par un approfondissement. C'est dans le cœur de l'homme que se joue le jeu de sa fidélité à Dieu et de son ouverture aux autres. Le croyant authentique n'est pas celui qui se contente de conformer extérieurement sa vie aux préceptes de la Loi ; le croyant authentique est celui dont le cœur se laisse éclairer par la Loi du Seigneur. Cette Loi n'est pas une accumulation de préceptes extérieurs à l'homme. Cette Loi constitue comme une balise sur la route du croyant afin d'emprunter le chemin de Dieu. La Loi fait échos à ce que l'homme porte au plus intime de lui-même. La Loi renvoie l'homme à ce qu'il est appelé à être dans le plan de Dieu : non un robot, non un esclave mais un homme libre appelé à choisir librement la vie avec Dieu. La Loi nous rappelle que le Seigneur est l'horizon de notre existence. Comme le disait le psalmiste : « Heureux les hommes intègres dans leurs voies, qui marchent suivant la loi du Seigneur » (Ps 118,1). Nous sommes appelés à la vie par le Seigneur. Accueillir sa parole d'alliance et en vivre revient à trouver l'orientation profonde de notre vie. Dieu est la source de la vie. Dieu est la source de ma vie.

Transition : Comment ces paroles du Christ peuvent-elles nous éclairer ?

II – Se laisser éclairer par les paroles du Christ.

a) Le service des frères.

Dans les paroles du Christ contenues dans l'Évangile de ce dimanche, Il attire notre attention sur le rapport à nos frères. Il dénonce les situations de violence, de colère, d'injustice qui sont autant d'offenses faites aux frères que d'offenses faites à Dieu. Chaque fois que notre relation à nos frères en humanité est blessée, marquée par le péché, c'est notre relation à Dieu qui est abimée.

Le Seigneur nous invite à être attentifs les uns aux autres, à prendre soin les uns des autres. En cette journée de prière pour les malades, nous pouvons penser plus particulièrement à ceux qui souffrent dans leur corps, dans leur tête, dans leur cœur. Il y a sans doute une personne malade dans notre entourage, dans notre voisinage. Pourquoi ne pas profiter de cette journée pour l'appeler au téléphone ou lui faire une visite ? Cette démarche lui rappellera qu'elle n'est pas seule dans son combat contre la maladie. Nous pouvons penser également aux proches, aux familles de ces malades. Leur

quotidien est également bouleversé par la présence de la maladie. Se sentant impuissants et démunis, des questions surgissent. Comment sommes-nous attentifs à la souffrance de ces proches et comment leur témoignons-nous de la proximité ?

Nous pouvons penser également à tous les professionnels de santé, aux membres des équipes d'aumônerie pour l'investissement qui est le leur auprès de nos frères et sœurs éprouvés par la maladie, le grand âge. Comment leur témoignons-nous notre reconnaissance ?

Charnière : Alors que nous avons entendu au cœur de l'enseignement de Jésus « Tu ne commettras pas de meurtre », notre société est confrontée à la question du suicide assisté, à la question de l'euthanasie.

b) Le respect de la vie.

L'euthanasie est un acte destiné à mettre délibérément fin à la vie d'une personne. Devant la souffrance d'une personne malade, devant sa déchéance physique, cet acte est parfois présenté comme un acte plein d'humanité, respectueux de la dignité de la personne. Il ne m'appartient pas de juger ceux qui recourent l'euthanasie. En revanche, présenter comme un acte d'humanité ce qui est le plus contraire à la vie me semble une erreur, un mensonge. Comme le rappelle les Evêques de France dans leur lettre pastorale à propos des réflexions actuelles sur la fin de vie « Donner la mort pour supprimer la souffrance n'est ni un soin ni un accompagnement : c'est au-contreaire supprimer la personne souffrante et interrompre toute relation. C'est une grave violation de la Loi de Dieu ».

Dans les débats actuels, il ne s'agit pas pour l'Eglise de se cantonner à la dénonciation de l'euthanasie, il s'agit de mettre en lumière tout ce qui est fait pour accompagner les personnes en fin de vie, pour soulager leur souffrance. Je pense ici à ce travail remarquable qui est fait dans le cadre des soins palliatifs. Comme le relève les Evêques de France : « Ces soins allient compétence médicale, accompagnement humain grâce à une relation de qualité entre équipe soignante, patient et proches, et respect de la personne dans sa globalité avec son histoire et ses désirs, y compris spirituels. Grâce à ces soins, les familles peuvent mieux accompagner ceux qui, dans des circonstances douloureuses, s'approchent du grand passage de la mort (...) et les Evêques de poursuivre : « Chers frères et sœurs, il est bon que chacun de

vous s'informe sur les soins palliatifs pour bien accompagner l'un de vos proches qui en aurait besoin ».

Je ne saurais que trop vous inviter à lire le message de Evêques de France.

Conclusion : Au cœur d'un monde en plein questionnement, Tu nous appelles à la vie, et la vie en plénitude. Que ta parole nous éclaire, qu'elle nous fortifie afin de Te choisir, Toi, l'horizon de notre vie. Amen.